

Assemblée Extraordinaire du 26.03.02

Rapport d'activité quantitatif:

Il a souffert à cause de **l'expulsion d'une famille azerbaïdjano-arménienne Vendredi passé.**

Je me trouvais sur un parking quand le portable a sonné et j'y suis restée pendant 2 1/2 heures en essayant avec le comité de soutien d'Yverdon et l'OCRA de trouver une solution.

En bref:**

Après, au vu des documents et des témoignages des personnes qui ont vu la famille encore à l'aéroport, j'ai compris que les autorités cantonales en la personne de M. Dürst et son staff ont menti sciemment en prétendant de ne jamais avoir reçu la demande.

Samedi, nous avons fait un communiqué de presse à ce sujet qui, vérification faite auprès des rédactions hier, n'a pas été vu à cause du week-end ou a été relégué car concernant un autre canton.

Cette expulsion inhumaine vient confirmer que l'état d'esprit décrit dans le rapport Bergier a toujours cours chez nous.

Aujourd'hui, nous avons décidé, avec le comité de soutien d'Yverdon, de faire valoir la faute des autorités cantonales et de demander réparation, en exigeant le retour de la famille en Suisse. **Courrier aujourd'hui.

Activité depuis Octobre 2001:

Mandataires:

Nous avons 8 nouveaux mandats longs plus 2 en préparation.

Nous avons fait un recours et une demande de regroupement familial au canton pour un malade quasi-incurable. Trois recours sont en préparation. Une personne a obtenu l'asile et une autre une AP. Nous avons assisté à des auditions cantonales et fédérales, celles-ci à Berne en allemand.

Asilonautes:

Nous avons deux permanences par semaine depuis le 22 octobre dernier:

Elles ne sont vraiment opérationnelles que depuis peu de temps puisque l'inauguration des locaux a eu lieu le 9 mars.

A chaque permanence il y a en règle générale deux asilonautes pour recevoir 4 à 5 personnes en moyenne.

Nous répondons à priori à toutes les demandes au moins avec une brève analyse de la situation.

Aux personnes qui viennent avec une décision pour faire recours, nous leur expliquons la décision puis nous les envoyons au CSP ou à Caritas-Eper (mineurs allemand envoyés par AS des Tattes)

Les personnes qui viennent pour être mises au courant de la procédure, sont préparées aux auditions et nous leur expliquons l'importance de documenter leur histoire. Nous les aidons et parfois nous nous mandatons.

Il y a aussi les personnes qui viennent pour prendre conseil avant le dépôt d'une D. A. C'est souvent des cas compliqués où nous nous mandatons pour toute la procédure.

Jérôme et moi avons fait une étude des heures de bénévolats fournies par notre réseau durant l'exercice 1999-2000.

Nous sommes arrivés à un ordre de grandeur de 11'000 heures, ce qui représente à raison de 2000 heures de travail par an 5 personnes et demi employées à plein temps.

BT/26-03-02